

Acheteur : **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire**

Objet du marché :

**Réalisation de deux courts-métrages documentaires
sur la pêche professionnelle en Pays de la Loire**

Type de marché : **Marché public de fournitures et de services (prestation intellectuelle)**

Document : **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**

Date limite de réception des candidatures et des offres : **18 septembre 2026 à 12H00**

COREPEM
1, rue des Géreurs
85 100 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 02 51 96 15 67 / Mail : corepem@corepem.fr
Siret : 442 954 400 00028
www.corepem.fr

TABLE DES MATIERES

1. Objet du contrat.....	3
2. Présentation de l'acheteur	3
3. Présentation technique de la prestation.....	3
3.1 Présentation générale	3
3.2 Présentation technique	5
4. Enjeux.....	5
5. Organisation du projet.....	5
6. Modalités d'échange avec le COREPEM	6
7. Modalités d'exécution des prestations	6
8. LIVRABLES.....	6

1. OBJET DU CONTRAT

Depuis 2020, le COREPEM a mis en place de nombreuses actions de communication. Ayant pris conscience de l'importance croissante de la communication pour assurer une visibilité au secteur des pêches maritimes dans l'espace public, pour partager sa vision et ses actions et favoriser le renouvellement des générations de marins, le comité s'est doté en 2023 d'une stratégie globale relative à la communication.

Dans le cadre de cette dernière, le COREPEM souhaite réaliser deux courts-métrages documentaires destinés à valoriser la pêche professionnelle des Pays de la Loire, après le succès d'un premier film sur la pêche au thon.

Ces films auront pour vocation de faire découvrir au grand public la réalité du métier de marin-pêcheur, les savoir-faire des professionnels, les conditions de travail en mer, les enjeux de la filière ainsi que son importance économique, sociale et culturelle sur le territoire régional.

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation, le tournage, le montage et la livraison de deux films documentaires d'une durée prévisionnelle comprise entre 20 et 30 minutes chacun, de leur déclinaison en capsules de 10 minutes maximum ainsi que la réalisation d'une dizaine de shorts pour les réseaux sociaux.

Les films seront diffusés sur les supports numériques du COREPEM et éventuellement lors d'événements, conférences, réunions professionnelles, salons ou opérations de communication.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre d'un projet soutenu financièrement par le FEAMPA et la Région Pays de la Loire.

2. PRESENTATION DE L'ACHETEUR

Structure : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Représentant légal : José JOUNEAU, Président

Siège social : 1, rue des Gréeurs – 85100 LES SABLES D'OLONNE.

Tél. : 02 51 96 15 67

Le COMITÉ RÉGIONAL des Pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire (COREPEM), est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public, régie par les articles L.912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

En termes d'organisation, le COREPEM est présidé par M. José JOUNEAU, élu professionnel représentant un Conseil d'administration et un Bureau. Le COREPEM dispose d'une équipe de 22 salariés répartis le long du littoral régional.

La flottille ligérienne est constituée de 375 navires sur lesquels plus de 830 marins sont embarqués. La région compte 21 points de débarquement et 5 criées répartis le long du littoral de Vendée et de Loire-Atlantique. La majorité des navires sont d'une longueur inférieure à 12 mètres et sont polyvalents. En 2022, 19 979 tonnes de poissons et crustacés ont été débarquées en Vendée et Loire-Atlantique, pour une valeur débarquée de 113 millions €.

Par ailleurs, les Pays de la Loire sont également une région connue pour la pêche à pied : quelques 400 pêcheurs à pied professionnels ont une licence en Loire-Atlantique et Vendée, dont 250 sont domiciliés en région.

Pour plus d'informations : <http://www.corepem.fr/> ; <https://corepem.fr/wp-content/uploads/feuillederoute-corepem-2024.pdf>

3. PRESENTATION TECHNIQUE DE LA PRESTATION

3.1 PRESENTATION GENERALE

Le titulaire assurera l'ensemble de la chaîne de production audiovisuelle nécessaire à la réalisation des deux films, de leurs capsules et des vidéos courtes :

- préparation du projet ;
- définition de l'approche éditoriale ;
- repérage des sites et des navires ;
- organisation des tournages ;
- captation vidéo et sonore ;
- interviews ;
- prises de vues complémentaires ;
- motion design le cas échéant ;
- montage ;
- étalonnage ;
- mixage ;
- habillage graphique ;
- sous-titrage éventuel ;
- livraison des versions finales.

Le titulaire devra démontrer sa capacité à intervenir en milieu maritime et sa connaissance des contraintes liées aux activités de pêche professionnelle.

Les tournages se dérouleront selon les fenêtres météorologiques disponibles. Néanmoins les périodes prévisionnelles sont les suivantes :

- hiver 26-27 : tournage à bord d'un civellier (pêche à la civelle)
- printemps / été 2027 : tournage à bord d'un fileyeur ou ligneur côtier (pêche aux arts dormants)

Déclinaison des films pour les réseaux sociaux

Afin de maximiser la diffusion et la valorisation des contenus produits, le titulaire devra prévoir dès la phase de conception la déclinaison des deux films documentaires en formats adaptés aux réseaux sociaux.

Chaque film devra pouvoir être découpé en capsules thématiques autonomes d'une durée maximale de 10 minutes chacune.

Ces capsules devront être construites de manière à conserver leur cohérence éditoriale lorsqu'elles sont diffusées indépendamment du film complet.

Le titulaire veillera à identifier dès la phase de montage les séquences les plus pertinentes pour cette diffusion segmentée.

Production de contenus courts pour les réseaux sociaux

En complément des deux films documentaires, le titulaire réalisera une série d'environ dix vidéos courtes destinées à une diffusion sur les réseaux sociaux du COREPEM (Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok et YouTube).

Ces contenus courts auront vocation à valoriser différents aspects du métier de pêcheur, de la vie à bord, des techniques de pêche, des espèces débarquées, des parcours professionnels ou de toute autre thématique identifiée conjointement avec le COREPEM.

Les sujets, les angles éditoriaux et les scripts de ces vidéos feront l'objet d'un travail préparatoire entre le titulaire et le COREPEM avant le démarrage des tournages afin d'optimiser les captations nécessaires.

Le titulaire intégrera cette production dans son organisation générale de tournage afin d'éviter toute multiplication inutile des déplacements et des journées de captation.

3.2 PRESENTATION TECHNIQUE

Prestations	Description
Préparation éditoriale	Réunion de cadrage avec le COREPEM, définition des messages clés, du synopsis, des séquences à tourner et du calendrier prévisionnel.
Repérages	Identification des lieux, ports, navires, professionnels et séquences de tournage nécessaires à la réalisation des films. Le lieu (port) et le navire seront définis par le COREPEM en amont du projet, mais seront situés en Vendée ou Loire-Atlantique.
Tournages	Réalisation des prises de vue à bord des navires, sur les quais, dans les criées ou tout autre lieu pertinent sur le port. La durée d'embarquement en mer ne dépassera pas 24h par tournage. La réalisation des interviews est à prévoir. Selon la volonté du patron du navire, le prestataire retenu pourra également mettre en avant la vie de famille d'un membre de l'équipage. Les frais de déplacement sont à inclure dans ce poste.
Production audiovisuelle	Captation vidéo et sonore professionnelle, gestion des contraintes techniques et météorologiques. Réalisation de motion design si nécessaire.
Montage et postproduction	Dérushage, montage, étalonnage, mixage sonore, intégration des habillages graphiques et sous-titres éventuels.
Validation	Présentation des versions intermédiaires au COREPEM et intégration des modifications demandées.
Livraison finale	Remise des films définitifs et des livrables associés.

4. ENJEUX

Les livrables devront permettre :

- de valoriser les métiers de la pêche professionnelle ;
- de montrer la réalité quotidienne du travail des marins-pêcheurs ;
- de contribuer à une meilleure connaissance de la filière par le grand public ;
- de mettre en avant les pratiques responsables et durables développées par les professionnels ;
- de favoriser l'attractivité des métiers auprès des jeunes générations ;
- de disposer d'outils audiovisuels pérennes utilisables par le COREPEM dans ses actions de communication.

Les films porteront sur deux pêcheries importantes pour les Pays de la Loire, à savoir la pêche à la civelle et la pêche aux arts dormants (au filet ou à la ligne), afin de créer une série de reportages sur les métiers du secteur. Le premier documentaire ayant été réalisé à bord d'un chalutier pélagique lors d'une marée au thon.

Au-delà de la réalisation de deux films documentaires, le projet vise à constituer une bibliothèque de contenus audiovisuels réutilisables par le COREPEM pour alimenter durablement ses réseaux sociaux et valoriser la pêche ligérienne auprès de différents publics.

5. ORGANISATION DU PROJET

Le projet se déroulera selon les étapes suivantes :

Phase 1 : Lancement

- réunion de cadrage avec le COREPEM ;
- validation des objectifs ;
- élaboration du planning.

Phase 2 : Préparation

- rédaction du synopsis ;
- préparation des tournages ;

- présentation des personnes à interviewer.

Phase 3 : Tournages

- réalisation des prises de vue ;
- captation des interviews ;
- recueils d'images complémentaires.

Phase 4 : Montage

- montage des films ;
- présentation d'une première version ;
- intégration des observations du COREPEM.

Phase 5 : Livraison

- remise des films définitifs ;
- remise de l'ensemble des livrables prévus au marché.

6. MODALITES D'ECHANGE AVEC LE COREPEM

Le titulaire travaillera principalement avec la chargée de communication du COREPEM, qui sera l'interlocutrice privilégiée pour le suivi du projet.

La direction, le président et les professionnels de la pêche concernés pourront également être sollicités lors des différentes phases du projet. La commission communication, constituée de pêcheurs, suivra également le projet. Le titulaire assurera un suivi régulier de l'avancement des prestations et organisera les réunions nécessaires au bon déroulement du projet.

7. MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le marché prend effet à compter de sa notification.

Le titulaire proposera un calendrier prévisionnel détaillant :

- les phases préparatoires ;
- les périodes de tournage ;
- les étapes de montage ;
- les périodes de validation ;
- les dates de livraison.
- Le titulaire devra tenir compte des contraintes propres à l'activité de pêche :
- disponibilité des équipages ;
- conditions météorologiques ;
- saisonnalité des pêcheries ;
- contraintes réglementaires ou de sécurité.

Toute modification importante du planning devra être validée préalablement par le COREPEM.

8. LIVRABLES

Le titulaire remettra au COREPEM l'ensemble des éléments produits dans le cadre du marché.

Livrables préparatoires

- une note d'intention éditoriale ;
- un synopsis ou conducteur détaillé pour chacun des films ;
- un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- une proposition de thématiques et de scripts pour les vidéos courtes destinées aux réseaux sociaux.

Livrables audiovisuels principaux

- deux films documentaires finalisés d'une durée comprise entre 20 et 30 minutes ;
- une version haute définition de chaque film ;
- une version optimisée pour une diffusion web ;
- les fichiers de sous-titrage le cas échéant.

Capsules thématiques

Le titulaire réalisera le découpage éditorial des deux films en capsules vidéo thématiques autonomes.

Ces capsules :

- auront une durée maximale de 10 minutes chacune ;
- seront exploitables individuellement ;
- disposeront d'un habillage cohérent avec l'identité visuelle du projet ;
- seront livrées dans un format compatible avec la diffusion web et les réseaux sociaux.
- Le nombre exact de capsules sera proposé par le titulaire en fonction du contenu produit lors des tournages et validé par le COREPEM.

Vidéos courtes pour les réseaux sociaux

Le titulaire réalisera une série d'environ dix vidéos courtes destinées aux réseaux sociaux.

Ces vidéos :

- seront fournies au format vertical (9:16) ;
- auront une durée et un design adaptés aux usages des différentes plateformes numériques (Facebook, Instagram, Tiktok, Youtube) ;
- intégreront les sous-titres nécessaires à une consultation sans son ;
- respecteront la charte graphique transmise par le COREPEM.

Les thématiques seront définies conjointement entre le titulaire et le COREPEM avant le démarrage des tournages.

Livrables complémentaires

Le titulaire remettra également :

- les visuels ou captures d'écran pouvant être utilisés pour la communication autour des films, y compris les photos éventuelles prises lors des tournages ;
- les génériques complets et teasers ;
- les autorisations de droit à l'image recueillies auprès des personnes filmées ;
- les autorisations relatives aux éventuelles musiques, illustrations, archives ou contenus intégrés aux productions audiovisuelles.

Modalités de remise

L'ensemble des livrables sera transmis sous format numérique via une plateforme sécurisée de transfert de fichiers. Le prestataire pourra également les remettre sous format disque dur.

Les fichiers devront être exploitables par le COREPEM sans logiciel propriétaire spécifique.

Sous réserve du règlement des prestations, l'ensemble des droits d'exploitation des films, capsules et vidéos courtes sera cédé au COREPEM conformément aux dispositions prévues au CCAP.

9. Contraintes de sécurité et d'intervention en mer

Le titulaire devra respecter l'ensemble des consignes de sécurité définies par les armateurs, les capitaines et le COREPEM lors des embarquements.

Il devra être autonome en matière d'assurances nécessaires aux tournages en milieu maritime.

La réalisation des tournages ne devra en aucun cas perturber l'activité professionnelle des équipages.